

Prestation de Conseil en Ressources Humaines (PCRH)



Secteur concerné
Tous secteurs



Taille d'entreprise concernée
Moins de 250 salariés



Objectif
Répondre aux besoins de gestion des ressources humaines des TPE-PME



Accès au service
Avec l'appui de votre conseiller AKTO



Type de service
Appui-Conseil / Diagnostic / Accompagnement RH



Participation financière
Pris en charge par AKTO et fonds publics

Réservée aux TPE et PME, la Prestation de Conseil en Ressources Humaines (PCRH) est un accompagnement en ressources humaines réalisé par un consultant, référencé par AKTO en raison de son expertise.

Cet accompagnement personnalisé permet de répondre à vos besoins en matière de gestion des ressources humaines, d'adapter vos pratiques, de bénéficier d'un appui et de conseils pour structurer votre fonction RH ou d'organiser une mutualisation de certaines compétences pointues avec d'autres entreprises.

Les objectifs



- ✓ Contribuer au maintien et au développement de l'emploi et des compétences en favorisant le dialogue social dans l'entreprise
- ✓ Aider votre entreprise à adapter votre organisation et votre gestion des ressources humaines, en lien avec votre situation financière et votre stratégie de développement économique
- ✓ Co-construire des outils et un plan d'action partagé par les acteurs de l'entreprise sur des thématiques spécifiques définies en concertation
- ✓ Accompagner la mise en œuvre des actions en rendant votre entreprise autonome et en vous permettant l'appropriation des outils mis à votre disposition;

Le service en détail



Etape 1 : [le FLASH](#), le diagnostic réalisé par votre conseiller AKTO

Ce rendez-vous avec votre conseiller permet d'identifier ensemble vos enjeux et vos priorités. Ce temps d'échange permet d'avoir une réflexion et une prise de hauteur sur la situation de votre entreprise. Votre conseiller s'appuie sur un questionnaire spécialement conçu pour identifier avec précision les besoins de votre entreprise. Cela a pour objectif :

- ✓ D'analyser la situation de votre entreprise en termes d'activité d'emploi, de gestion des compétences, de formation et de conformité avec la réglementation
- ✓ D'identifier vos besoins d'accompagnement et vous orienter vers l'offre de services la plus adaptée à vos priorités immédiates

A l'issue [du Flash](#), et si la situation de votre entreprise le nécessite, votre conseiller AKTO peut vous proposer une prestation de conseil en ressources humaines.

Etape 2 : Diagnostic et accompagnement, menés par un consultant référencé par AKTO

Le prestataire de conseil en ressources humaines est sélectionné par un outil de tour de rôle à partir du classement des cabinets RH référencés par AKTO dans le cadre d'un marché public.

Le consultant apporte son expertise dans les domaines suivants :

- ✓ Recrutement et intégration des salariés dans l'entreprise
- ✓ Organisation du travail et qualité de vie au travail
- ✓ Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- ✓ Accompagnement des transitions collectives
- ✓ Amélioration du dialogue social
- ✓ Professionnalisation de la fonction RH
- ✓ Création de Groupement d'employeurs ou accompagnement d'un Groupement d'employeurs existant
- ✓ Allongement de la durée des contrats de travail des salariés
- ✓ Accompagnement des entreprises à la transition numérique
- ✓ Accompagnement des entreprises à la transition écologique
- ✓ Appui au recrutement et au développement de l'attractivité
- ✓ Autre thématique sur le champ emploi formation RH.

Les + AKTO



AKTO a recensé une liste de cabinets RH experts, afin de vous proposer la meilleure prestation de conseil répondant à vos besoins. Votre conseiller AKTO vous accompagne tout au long de cette prestation de conseil.

Comment bénéficier du service ?



[Contactez votre conseiller AKTO](#) pour réaliser [un FLASH](#).

A l'issue de cela, votre conseiller peut vous proposer un diagnostic approfondi suivi d'une Prestation de Conseil en Ressources Humaines réalisée par un consultant expert si la situation de votre entreprise le nécessite.

Pour aller plus loin



✓ <https://www.akto.fr/pourquoi-realiser-un-entretien-approfondi-avec-votre-conseiller-akto/>

La prestation de conseil en ressources Humaines (PCRH) est cofinancée par :



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICES

**Découvrez notre
offre de services**

SERVICES+ ✓